

Nous informons l'ensemble des clubs affiliés à la ligue régionale de football d'Annaba, que suite aux recommandations du symposium sur la refonte du football, il a été procédé à la modification du dossier PCMA amateur et du certificat médical d'aptitude.

Le certificat médical est dorénavant intitulé: certificat médical de non contre-indication à la pratique du football et il peut être signé par tout médecin titulaire d'un diplôme en médecine et inscrit au conseil de l'ordre.

le dossier médical PCMA amateur est dorénavant intitulé : Dossier médical préalable à la pratique du football amateur et la pagination à été réduite de moitié. Une attention particulière a été portée sur **l'examen cardio-vasculaire.**

De ce fait à partir de cette année une échocardiographie initiale sera exigée pour tous les joueurs amateurs quel qu'en soit l'âge et elle sera renouvelée une seule fois dès l'âge de 20 ans.

Pour les arbitres, le dossier médical comportera une échocardiographie initiale quel qu'en soit l'âge et une épreuve d'effort à partir de l'âge de 35 ans (à renouveler tous les deux ans).

Il est entendu, que la confection du contenu des ces dossiers a pour objectif, la préservation de la sante de nos footballeurs et la prévention de la mort subite sur le terrain de football.

Dr TOUATI Kamel.

Médecin de la LRF. Annaba.